




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2015-240**

Séance publique du

8 juin 2015

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20150608- lmc167277-DE-1-1
Date de signature : 11/06/2015
Date de réception : jeudi 11 juin 2015
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL POUR LA FETE DE L'EUROPE
2015**

Le 8 juin 2015 à 17h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 02/06/2015, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Liliane PIERRON, Madame Christine BERNARD à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Madame Patricia BORRICAND à Madame Danièle BRUNET, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET à Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Michele EINAUDI à Monsieur Edouard BALDO, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN.
Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Reine MERGER donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Qualité de Vie
Direction Attractivité et Coopération
Internationale

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 JUIN 2015

Nomenclature : 9.1

Autres domaines de compétences des communes

RAPPORTEUR : Madame Reine MERGER

**Politique Publique : 09-DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET RAYONNEMENT
INTERNATIONAL**

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL POUR LA FETE DE
L'EUROPE 2015- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Depuis 15 ans, la Ville d'Aix-en-Provence, s'investit, au mois de mai, dans l'organisation de la fête de l'Europe.

L'objectif est de développer le sentiment d'appartenance à l'Union Européenne, de renforcer l'identité européenne, tout en mettant en avant la pluralité des culturelles européennes. L'ensemble des actions menées concourent à valoriser la devise de l'Union Européenne : « Unis dans la diversité ».

Par le panel d'activités offertes pour l'édition 2015, Aix en Provence soutient l'ensemble des partenaires socio-économiques de son territoire dans les actions diverses qu'ils proposent grâce à un dialogue et un partenariat renforcés.

Échanges citoyens, animations festives, débats économiques, conférences juridiques et scientifiques, projets culturels, tournois sportifs, sensibilisation des enfants et des jeunes figurent au programme du projet : « Aix-en-Provence fête l'Europe » qui se tient du 4 au 21 mai.

Le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur a lancé en mars 2015 un appel à projet « Citoyenneté Européenne » dont l'objectif est de renforcer la participation des citoyens de la Région à la vie démocratique de l'Union européenne, dans le cadre de la démocratie participative notamment, de sensibiliser les habitants à la construction européenne et au fonctionnement des institutions européennes, de promouvoir une identité européenne, de renforcer le sentiment d'appartenance à l'Union européenne et de développer une connaissance des droits des citoyens européens.

La Ville souhaite inscrire le projet « Aix-en-Provence fête l'Europe » dans ce dispositif et ainsi faire une demande de subvention au Conseil Régional d'un montant de 11 200 euros,

pour un budget global du projet de 25 695 euros. La participation de la Ville s'élève à 7 495 euros, et les contributions volontaires des partenaires à 7 000 euros.

A cet effet, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le plan de financement du projet « Aix-en-Provence fête l'Europe » tel que décrit dans la présente délibération.
- **SOLLICITER** une subvention au Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, pour un montant de 11 200 euros, dans le cadre de son appel à projet « Citoyenneté européenne ».
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix Municipale à faire recette de la somme correspondante.

DL.2015-240 - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL POUR LA FETE DE L'EUROPE 2015-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 46
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 11/06/2015
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)